

Je soussigné, Nom : Prénom :

Adresse :

N° Licence FFA :

Licencié à jour de mes cotisations à la Fédération Française d'Airsoft

Donne pouvoir à, Nom : Prénom :

Adresse :

N° Licence FFA :

Licencié à jour de ses cotisations à la Fédération Française d'Airsoft, pour me représenter à son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 26 septembre 2026 à 10H00, à MONTVILLE, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Bilan moral de l'exercice,
- Bilan d'activité de l'exercice,
- Bilan financier de l'exercice,
- Élection des membres du Conseil d'Administration,
- Réunion du Conseil d'Administration pour l'élection du Bureau,
- Orientations de la Fédération pour l'exercice à venir,
- Vote des montants de cotisations et du budget.

En conséquence, je lui donne mandat pour, en mon nom, assister à cette Assemblée, signer la feuille de présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations et émettre tout vote sur les questions à l'ordre du jour.

Signature du mandant (la personne qui donne pouvoir) :

Ce don de pouvoir sera validé sur présentation des pièces suivantes :

- Photocopie de la carte d'identité du mandant (le « donneur »)
- Photocopie de la licence du mandant
- Carte d'identité du mandataire (le « porteur »)
- Licence du mandataire
- Ce document, complètement rempli et non raturé

Les présidents de clubs, enregistrés comme tel dans le GESAD, sont porteurs par défaut des pouvoirs de tous leurs membres non présents ou représentés par un autre licencié, cela sans avoir besoin de procuration. En donnant procuration, les présidents de clubs, enregistrés comme tel dans le GESAD, délèguent les pouvoirs de tous leurs membres, non présents ou représentés par un autre licencié, au porteur de pouvoir.